

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 11.10.2017

Date de la convocation : 03/10/2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10
Date d'affichage : 17/10/2017

L'an deux mil dix-sept et le onze du mois d'octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents excusés : CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE), MEDIANE Viviane (procuration à Jeanne LE GRAND), CENSIER-LEMAIRE Marie (procuration à Christian LE NORMAND), COSQUER Doudja et ALLAIN Valérie.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint au Maire.

DELIBERATION N° 3

TARIFS COMMUNAUX 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions (Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire), fixe ainsi qu'il suit, les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2018 :

Taxe de séjour par nuitée (délibération du Conseil Communautaire du 26.09.2017 – taxe de séjour communautaire au 1^{er} janvier 2018)

Photocopie (format A4 ou A3) 0.18 euros

Salle Polyvalente (tarifs fixés par délibération spécifique)

Entrepôts des pêcheurs (année)

. Pêcheurs 54.00 euros

Droits de place

. par jour 9.00 euros

. par mois 257.00 euros

Publicité dans le bulletin municipal (parution dans 3 numéros)

. 1 emplacement (1/18ème de page) 59.00 euros

. 2 emplacements 101.00 euros

. 3 emplacements 145.00 euros

. 4 emplacements 190.00 euros

Concessions cimetières (le m²)

. 15 ans	74.00 euros
. 30 ans	148.00 euros

Colombarium

. Droit d'ouverture	158.00 euros
. 15 ans	148.00 euros
. 30 ans	294.00 euros

« La Coopérative » du Port

. Associations communales	gratuit
. Particuliers de la commune.....	110.00 euros
. Extérieurs pour des expos	215.00 euros
. Extérieurs pour des spectacles.....	165.00 euros
(avec scène et chaises)	
- Extérieurs (pour réunions).....	80.00 euros
. Caution (pour tous)	300.00 euros

Halle à poissons

Professionnels (par trimestre).....	159.00 euros
(minimum de perception 2 trimestres par an)	

Port de plaisance (fixés par délibération spécifique)**Cantine et garderie** (tarifs fixés par la Caisse des Ecoles)**Pose de buses supplémentaires**

Au delà de 6 mètres de busages, par mètre linéaire supplémentaire

. buses de ϕ 200	103.00 euros
. buses de ϕ 250	117.00 euros
. buses de ϕ 300	141.00 euros
. regard avec plaque de visite	242.00 euros
. regard avec grille concave 50 x 50	385.00 euros

Ces prix s'entendent pour un busage réalisé avec des tuyaux à collets, recouverts de pierres concassées de 0/31,5 dans un terrain relativement meuble nécessitant seulement l'intervention de la pelleuse. Dans un terrain rocheux une plus-value sera facturée en fonction du temps réel passé par l'engin nécessaire.



Pour copie conforme,
Joël LE JEUNE, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 17.10.2017

Joël LE JEUNE, Maire,

